

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et le Centre Hospitalier Montperrin.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par un Centre Hospitalier.

L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

La collectivité dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des Bénéficiaires du RSA (BRSA) dans le domaine de la santé mentale avec 6 établissements hospitaliers au total, assurant une couverture quasi intégrale du territoire. Les établissements hospitaliers concernés sont : l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM), le Centre Hospitalier Edouard Toulouse et le Centre Hospitalier Valvert à Marseille, le Centre Hospitalier Montperrin à Aix-en-Provence, le Centre Hospitalier d'Arles et le Centre Hospitalier de Martigues.

Les objectifs de l'action consistent à :

- 1) **accueillir et orienter** un public en précarité : il s'agit d'expliquer la démarche de prise en charge psychologique, de dédramatiser cette prise en charge médicale et de prévenir, le cas échéant, les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;

- 2) **intervenir auprès des intervenants du dispositif d'insertion** dans l'objectif de leur apporter un appui technique dans l'accompagnement des BRSA particulièrement fragilisés et en souffrance.

Il s'agit de :

- renouveler l'action d'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale, portée par le Centre Hospitalier Montperrin. Celle-ci se déroule sur les communes d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix (pôle d'insertion Aix-Gardanne), de Vitrolles et Miramas (pôle d'insertion d'Istres-Marignane), de Salon et Berre (pôle d'insertion Salon-Berre), et s'inscrit dans le cadre général des actions de santé financées par le Département ;
- renforcer le positionnement de cette action primordiale de par son objet dans l'offre d'insertion du Département.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

bilan final de l'action du 01/01/2016 au 31/12/2016 :

Secteur d'Aix-en-Provence : 2 infirmiers en psychiatrie dédiés à 0.10 ETP chacun reçoivent le public à la Maison de la Solidarité (MDS) d'Aix-en-Provence ; 1 médecin psychiatre intervient en complément à 0.025 ETP ;

- 47 vacations ont été réalisées,
- 94 bénéficiaires ont été reçus,
- 16 bénéficiaires ont été orientés vers le Centre Medico-Psychologique.
- 4 réunions de soutien aux équipes dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques ont eu lieu avec le médecin psychiatre.

Secteur Berre et Vitrolles : de septembre à décembre 2016, 1 psychologue dédié à 0.30 ETP a reçu le public dans les locaux des MDS de Berre et de Vitrolles :

Sur Berre :

- 10 vacations ont été réalisées ;
- 5 bénéficiaires du RSA ont été reçus ;
- 2 ont été orientés vers le Centre Medico-Psychologique ou un psychiatre libéral.

Sur Vitrolles :

- 18 vacations ont été réalisées ;
 - 4 bénéficiaires ont été reçus ;
 - 2 ont été orientés vers le Centre Medico-Psychologique ou un psychiatre libéral.
- La psychologue est également intervenue auprès du groupe Actis.

Secteur de Salon et Istres : 1 psychologue dédiée à 0.20 ETP reçoit le public dans les locaux du Centre Medico-Psychologique de Miramas, du CCAS de Miramas et dans les locaux du lieu d'accueil de Salon.

- Au total, 48 vacations ont été réalisées ;
- 52 personnes ont été orientées vers le Centre Medico-Psychologique.
- Par ailleurs, 7 interventions groupales ont eu lieu dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques.

bilan intermédiaire de l'action de janvier 2017 à juin 2017 :

Secteur d'Aix-en-Provence

- 30 vacations ont été réalisées, 65 bénéficiaires ont été reçus,
- 7 réunions de soutien aux équipes ont eu lieu dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques avec le médecin psychiatre.

Secteur Berre et Vitrolles, de janvier à avril 2017 (une nouvelle psychologue est en cours de recrutement).

Sur Berre :

- 9 vacations ont été réalisées ;
 - 7 bénéficiaires ont été reçus ;
 - 3 ont été orientés vers le Centre Medico-Psychologique ou un psychiatre libéral
- La psychologue est également intervenue auprès du groupe Actis (2 interventions groupales).

Sur Vitrolles :

- 10 vacations ont été réalisées ;
 - 13 bénéficiaires ont été reçus ;
 - 6 ont été orientés vers le Centre Medico-Psychologique ou un psychiatre libéral.
- La psychologue est également intervenue auprès du groupe Actis (5 interventions groupales).

Secteur de Salon et Istres :

- Au total 34 vacations ont été réalisées ;
- 15 bénéficiaires reçus ;
- 34 ont été orientés vers le Centre Medico-Psychologique.

Par ailleurs, 6 interventions groupales ont eu lieu dans le cadre du groupe d'analyse des pratiques.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018** avec un financement revu à la baisse prenant en compte l'augmentation du temps d'intervention des psychologues (soit 0,83 ETP au lieu des 0,725 ETP précédemment) et la valorisation de la participation de l'Agence Régionale de Santé, participation qui jusqu'à cette année bien que perçue par le centre hospitalier, n'apparaissait pas dans le budget prévisionnel de l'action.

Il est proposé de financer l'action à hauteur de **15.135,30 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p>CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN</p> <p><u>Adresse siège social :</u> 109 avenue du Petit Barthelemy 13617 Aix-en-Provence cedex 1</p> <p><u>Nom du Président :</u> Mr Pascal RIO</p> <p><u>Nom du correspondant :</u> Mme JARNET</p>	<p>« Accès aux soins dans le domaine de la santé mentale »</p> <p>du 01/01/2018 au 31/12/2018</p> <p>Pôle 6 (Aix / Gardanne) Pôle 9 (Istres/Marignane) Pôle 10 (Salon/Berre)</p>	<p>0,83 ETP correspondant à 8 vacations par semaine</p>	<p>Montant total de l'action 36.241,30 €</p> <p>Montant accordé 2017 30.437,00 €</p> <p>Montant proposé 2018 15.135,30 €</p> <p>Cofinancement : Agence Régionale de Santé : 21.106,00 €</p> <p>Pas d'autofinancement</p>	<p>2017.7/124</p> <p>Pas de GSU</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2017</p>
--	--	--	--	--

Cette dépense d'un montant total de 15.135,30 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL